



**COMMUNE DE DESHAIES**

Conseil Municipal du 27 Octobre 2017

Membres en exercice :	27
Membres présents :	16
Suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt sept octobre, suite à la convocation du dix neuf octobre, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents** : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain,, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, , NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> adjoint*), , GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, PHILETAS Christina, MICHALON Irmine (conseillers municipaux).

**Absents excusés** : OPET Ghislaine, PHILETAS Christina, JUDITH née GOUBIN Villard (Procuration à Madame Augustina BARRE)

**Sont absents** : MOUILA Gladys, GAMIETTE Myonnette, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, FLEMEN Félix, (conseillers municipaux).

Deshaies, le 13 Novembre 2017

Secrétaire de séance : NICOISE Robert

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication



**Subvention à l'Ecole de Musique de DESHAIES**

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, outre l'accompagnement logistique de la Commune (salle, matériels, récompenses en nature, transports, équipements divers, etc.) une subvention est accordée aux associations afin de contribuer au développement de leurs activités, à l'animation du Territoire et à la cohésion sociale.

Ces subventions sont donc des concours volontaires de la collectivité à des associations régies par la loi 1901.

Considérant le rôle prépondérant que peuvent jouer les associations sur le territoire ;

Madame le Maire propose d'allouer au titre de l'exercice 2017 une aide de **mille cinq cent euros (1 500,00 €)** à l'Ecole de Musique de DESHAIES

**DISPOSITIF DECISIONNEL**

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;



## COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 27 Octobre 2017

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,  
Considérant l'intérêt local qui se rapporte aux actions menées, au regard du nombre d'adhérents,  
Vu l'avis émis par la Commission finance réunie le Jeudi 19 Octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'UNANIMITE**

**Article 1 :** D'APPROUVER le principe du versement d'une subvention de **mille cinq cent euros (1 500,00 €)** à l'École de **Musique de DESHAIES**, conformément au montant proposé par le conseil municipal.

**Article 2 :** D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces opérations.

**Article 3 :** Madame le Maire et Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **30 Octobre 2017**

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

Le Maire

  
Jeahny MARC